

Questions au Feuilleton

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon ami me pose une question. Je suis le premier à reconnaître qu'un certain nombre de pratiques à la Chambre devraient être réformées et je suis heureux de voir le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) ici à la Chambre aujourd'hui. Lui et moi avons discuté à maintes reprises de la question de réviser les pratiques du Parlement en matière de surveillance et d'ainsi lui permettre d'exercer un contrôle sur les dépenses du gouvernement, sa façon de diriger les programmes et une foule d'autres choses. Je crois que la même chose vaut pour la question soulevée par le ministre d'État à la petite entreprise (M. Abbott). Certaines pratiques devraient être modifiées, et je suis heureux qu'il m'ait posé la question.

En l'occurrence, je tiens à préciser que monsieur l'Orateur n'a pas dit que je n'avais pas le droit de soulever cette question et que le ministre, dans son intervention, n'a pas laissé entendre que ce que j'avais à dire était futile; bien au contraire. Mais je désirais protéger les droits des députés face à ce que j'estimais être, pour utiliser un euphémisme, le tour de pensée inquiétant manifesté par M. l'Orateur à ce sujet.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a fait valoir sa protestation à la Chambre, et je suis sûr qu'il ne s'attend pas que je rende une décision sur cet incident. La présidence lui a permis de présenter sa motion. N'ayant présidé ni la période des questions ni les affaires courantes, et n'ayant pas rendu de décision au sujet de la recevabilité de sa motion, je m'abstiendrai de tout jugement maintenant.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1088 et 1193.

[Texte]

LA MAUVAISE UTILISATION POSSIBLE DU CENTRE INFORMATIQUE DE LA C.A.-C À MONTRÉAL

Question n° 1088—**M. Cossitt:**

1. L'enquête de la G.R.C. sur la mauvaise utilisation possible du centre informatique de la Commission d'assurance-chômage à Montréal (Qué.) par des personnes employées par le gouvernement pour des intérêts privés est-elle terminée et, a) dans l'affirmative, (i) quand l'a-t-elle été (ii) va-t-on porter des accusations et quand (iii) quels sont tous les détails concernant les conclusions de l'enquête et, particulièrement, quel a été le rôle de Key Data Canada dans cette affaire, b) sinon, quelle est la date prévue de la fin de l'enquête et le gouvernement a-t-il l'intention d'en déposer les conclusions à la Chambre des communes à ce moment-là?

2. Cette enquête a-t-elle mis en cause le directeur du Centre régional de paiement de Montréal (Qué.) de l'époque, M. Robert Kingsley, le chef de la Section informatique de l'époque, M. D. Mainville ou le directeur régional de Québec de l'époque, M. Gabriel Béland, et, dans l'affirmative a) quel a été le rôle de ces employés dans l'incident, b) a-t-on pu confirmer qu'un employé de la C.A.-C. avait reçu une piscine en contre-partie de sa collaboration et, dans l'affirmative, quels sont les nom et poste de l'employé?

[M. Abbott.]

3. A-t-on pu déterminer au cours de l'enquête si on avait offert à certains employés vingt dollars dans des enveloppes blanches dans une tentative de les associer à cette affaire et, dans l'affirmative, quel est le nom des employés qui ont accepté ces enveloppes?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): 1. Non. a) Sans objet. b) Comme l'enquête se poursuit, le moment serait mal choisi pour déterminer quelles conclusions le gouvernement a l'intention de rendre publiques.

2 et 3. Voir la réponse à la partie 1. b).

L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

Question n° 1193—**M. Andre:**

1. Quelle est la participation financière de la Couronne au Municipal Development and Loan Board (administrée par le ministère des Finances), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéfices ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les questions posées ne sont pas pertinentes aux opérations de l'Office susmentionné. L'Office a été établi en vertu de la loi sur le développement municipal et les prêts municipaux en août 1963 afin d'administrer un programme de prêts de \$400 millions pour promouvoir la création d'emplois au Canada en accordant une aide financière sous forme de prêts aux municipalités afin de leur permettre d'augmenter ou d'accélérer leurs programmes de travaux d'équipement. Les traitements et les dépenses des membres de l'Office ont été imputés sur les fonds affectés annuellement par le Parlement. En juin 1969, l'Office s'était acquitté de toutes les responsabilités qui lui avait été confiées en vertu de la loi et, par conséquent, il a cessé ses activités à ce moment-là. L'Office a présenté son dernier rapport annuel le 31 mars 1969. Depuis 1969, le ministère des Finances perçoit l'intérêt et les remboursements au titre du principal sur les prêts dus. Les prêts dus sont la seule participation financière de la Couronne. Le 31 décembre 1977, les prêts dus se chiffraient à \$194,891,549.16.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions nos 103 et 1216 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.